Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: OVEN FOAM
- · Code du produit: 94690007
- · UFI: MFUF-0VNX-XS8O-COJ9
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Emploi de la substance / de la préparation Dégraisseur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIĂ SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

hydroxyde de sodium

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

* -	<u> </u>	
Composants dangereux:		
CAS: 85536-14-7	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13	5-10%
EINECS: 287-494-3	♦ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119490234-40-xxxx		
	Åquatic Chronic 3, H412	
CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	≥3-<5%
EINECS: 215-185-5	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	
Numéro index: 011-002-00-6	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	
Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 111-76-2	2-butoxyéthanol	2,5-5%
EINECS: 203-905-0	♠ Acute Tox. 3, H331	
Numéro index: 603-014-00-0	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	
	LC50 / 4 h inhalatoire: 3 mg/l	

· Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface anioniques	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques, EDTA et sels	<5%
parfums (GERANIOL, CITRAL)	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 2)

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Mettre les personnes en sécurité.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir scénario d'exposition

BE.FR

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression:03.04.2023$ Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
			rvemer par poste ae travan:	
	CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium VL Valeur momentanée: 2 mg/m³			
M;				
1	76-2 2-butoxyéthanol			
	momentanée: 246 mg/m³,			
	à long terme: 98 mg/m³, 2	0 ppm		
D;				
DNEL	< 1. 7 · 1 · 1 · 1 · 1 · 1 · 1 · 1 · 1 · 1 ·		/ · / · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	DNEL Long term-system	_	érivés sec-alkyl-4en C10-13 0,85 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Long term-system DNEL Long term-system		85 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	ic	170 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	ic mo/m3	3 mg/m3 (des consommateurs)	
	2 Long term system		12 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long term local n	ig/m3	3 mg/m3 (des consommateurs)	
		٠.٠٠	12 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 1310-	-73-2 hydroxyde de sodiu	m	<u> </u>	
	DNEL Long term-system		1 mg/m3 (-)	
	DNEL Long term local n	ng/m3	1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 111-7	6-2 2-butoxyéthanol			
Oral	DNEL acute-systemic		13,4-26,7 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Long term-system	ic	3,2-6,3 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique			44,5-89 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			89 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long term-system	ic	38-75 mg/kg human/day (des consommateurs)	
T 1 1	DARLI	. , ,	75-125 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
ınnalatoire	DNEL Long term-system	ic mg/m3		
	DNEL Long town loss l	10/m 2	98 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long term local n DNEL Acute-systemic m		147 mg/m3 (des consommateurs) 426 mg/m3 (des consommateurs)	
	DIVEL ACUIE-SYSIEMIC M	5/111.5	633-1.091 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Acute-local mg/m	3	123 mg/m3 (des consommateurs)	
	2.122 none wen mg/m	-	246 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
PNEC	<u> </u>			
	6-14-7 acide henzènesulf.	miaue da	érivés sec-alkyl-4en C10-13	
	hwater mg/L	0,287 mg	<u> </u>	
	inewater mg/L	0.0287m_{\odot}		
	hwater sediment	0,287 mg	~	
		0,287 mg		
PNEC Intermittent release 0,0167 (n				
PNEC Soil 35 mg/Kg		35 mg/Kg	g	
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 3,43 mg/L		3,43 mg/	L	
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol				
PNEC Freshwater mg/L 8,8 mg/L		_		
PNEC Marinewater mg/L 0,88 mg/L		_		
	hwater sediment	8,14 mg/	~	
	ine water sediment	3,46 mg/		
PNEC Soil	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	2,8 mg/K		
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 463 mg/L		403 mg/L		

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.
Point d'éclair Non applicable.
Température d'inflammation: ~310 °C
Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 11,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

• Dynamique: Non déterminé
• Solubilité
• I'eau: Insoluble

• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
• Pression de vapeur:

Non déterminé.
Non déterminé.

Densité et/ou densité relative
 Densité à 20 °C:

 Densité relative.
 Densité relative.

 Densité de vapeur:

 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 4,7 %

(suite page 6)

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

	(suite de	la pag
EU-VOC:	4,8 %	
Swiss VOC:	4,70 %	
Teneur en substances solides:	0,0 %	
Changement d'état		
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
Informations concernant les classes de danger physique	e	
Substances et mélanges explosibles	néant	
3 1	néant	
Gaz inflammables	néant	
	néant	
Aérosols	néant	
	néant	
Gaz comburants	néant	
	néant	
Gaz sous pression	néant	
•	néant	
Liquides inflammables	néant	
•	néant	
Matières solides inflammables	néant	
·	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
-	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma	bles	
au contact de l'eau	néant	
	néant	
Liquides comburants	néant	
	néant	
Matières solides comburantes	néant	
	néant	
Peroxydes organiques	néant	
	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	
	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 5.158 mg/kg

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

		(suite de la pag
Dermique	LD50	42.553 mg/kg
Inhalatoire	LC50 / 4 h	47 mg/l (Rat)
CAS: 85530	6-14-7 acide l	benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13
Oral	LD50	1.470 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
CAS: 1310-	7 3-2 hydrox j	yde de sodium
Oral	LD50	3.500 mg/kg (Rat)
	LC50	35 mg/l (fish)
CAS: 111-7	6-2 2-butoxy	éthanol
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)
		470 mg/kg (Rat)
		300 mg/kg (Rabbit)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rab)
		mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	3 mg/l (ATE)
		2,21 mg/l (Rat)
	LC50 / 48 h	mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien				
CAS: 118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II		
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatiqu	· Toxicité aquatique:			
CAS: 85536-14-7	CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13			
LC50 / 96 h	>1-10 mg/ltr (Cyprinus Carpio) (OECD 203)			
	>1-10 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))			
	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)			
EC 50 / 48 h	>1-10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)			
EC 50 / 72 H	>10-100 (Desmodesmus subspicatus) (mg/L OECD 201)			
OECD test 301 A	>70 (biodegradation in % after 28 days)			
CAS: 1310-73-2 I	CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium			
LC50 / 96 h	125 mg/ltr (Gambusia affinis)			
EC 50 / 48 h	40,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))			
CAS: 111-76-2 2-	CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol			
LC50 / 96 h	1.490 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))			

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détergifs et sont biodégradables.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 7)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1719
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE D SODIUM EN SOLUTION)
IMDG, IATA	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe Étiquette	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateu	
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
No EMS:	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category Segregation Code	A SG22 Stow "away from" ammonium salts
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels) [
Coue ae restriction en tunnels	E

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 8)

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5LCode: E1 · Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE

DE SODIUM EN SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

hydroxyde de sodium

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3 (suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023 Date d'impression: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 9)

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	4,7

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- Date de la version précédente: 26.10.2021
- · Numéro de la version précédente: 1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Áquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE FR

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Version: 10 (remplace la version 1) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: OVEN FOAM

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Eau En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- · Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR